

ANNEXE 21
REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE
(1962- 2001)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES DES BLES
1962-1963	Mise en place du système de contrôle et de fixation administratifs des prix (Système en vigueur jusqu' en 1974).	Institutionnalisation des comités de gestion des fermes vacantes (secteur d'État en gestation).	- Prise en main de la filière céréalière: création de l' OAIC (Juillet,1962). - Mise en œuvre de l' opération labour.	Rétablissement de la fonction d'approvisionnement en grains.
1964-1965			Création de la SN. SEMPAC, chargée du développement de la première transformation des blés.	Mise en place de plusieurs UP de transformation des blés: 62 minoteries /57 semouleries/ 39 fabriques de pâtes alimentaires /9 biscuiteries.
1967-1969	- Avènement du plan triennal (Agriculture: 25 % des investissements totaux prévus). - Population occupée dans l' agriculture: 51 % (1966). - Les IAA ont absorbé plus de 30 % du montant des investissements alloués à l' industrie légère.	Recherche de l' encadrement et du contrôle de la production agricole par l' État.	Les industries céréalières ont absorbé 67 % du montant des investissements alloués à l' industrie légère.	
1969	- PIB agricole /PIB totale: 16 %. - Export. Hydroc. / Exportations totales: 68 %. - Import.Alim/Import. Tot: 13 %		Création de l'ONAB (Office national des aliments du bétail).	
1970	- Enclenchement du processus d' industrialisation. - Export. Hydroc/ Export. totales : 70 %. - Premier plan quadriennal (1970-1973). Agriculture: 14 % des investissements totaux prévus. - Contribution de l' agriculture à la VA globale: 13 %	Reconversion de l' agriculture dans le sens de l' intensification en capital étatique.	L' intensification de la céréaliculture: recours au blé tendre mexicain (Révolution verte).	
1971	- Dépréciation de la parité du dollar américain - Nationalisation des hydrocarbures. - Promulgation de l'ordonnance 71-74 relative à la gestion socialiste des entreprises.	Promulgation des textes relatifs à la « Révolution agraire ».		

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1973	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du système de fixation administrative du taux de change du DA. - Hausse des prix du pétrole sur le marché international. - Hausse du coût des investissements, de la rémunération de la force de travail et des prix à l'importation. - Accroissement des coûts de production des entreprises publiques. 		Au cours du premier plan quadriennal (1970-1973) l'industrie céréalière a bénéficié de l'installation de plusieurs UP d'une capacité de 14650 quintaux/ jour, pour un investissement global de 244 Millions de DA.	Tentative de prise en charge de la fonction de stockage de sécurité (Construction de silos portuaires).
1974	<ul style="list-style-type: none"> - Deuxième plan quadriennal (1974-1977): Investissement de la rente dans l'industrie. - Agriculture: 11 % des investissements totaux prévus. - Instauration du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. 	Objectifs assignés à l'agriculture: Nourrir la population urbaine en recourant à la mise en œuvre d'investissements « modernes » dans le secteur public.	Mise en œuvre du deuxième plan quadriennal: forte expansion de l'industrie céréalière (lancement de 140 projets).	<ul style="list-style-type: none"> - Tendances à recourir aux contrats clés en main pour la réalisation des UP de la SN. SEMPAC. - Reconversion des minoteries en semouleries.
1975	<p><u>Nouveau système de prix</u> (Avril, 1975):</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prix fixes (Centralisés). - Prix spéciaux: fixation de prix assez bas pour certains intrants indépendamment de leur prix de revient. - Prix stabilisés. - Prix contrôlés. 	Défiscalisation totale du secteur agricole (En relation avec la mise en œuvre de la révolution agraire).		Fixation des prix des aliments du bétail à des niveaux relativement bas.
1976		Option pour les filières et des formes de production qui permettent d'obtenir les protéines au moindre coût et aux meilleurs rendements (Charte nationale, 1976).		
1977-1978	<ul style="list-style-type: none"> - Population occupée dans l'agriculture: 30% (1977). - Export. Hydroc/ Export. totales: 96 % 	Accès du secteur privé aux crédits et aux moyens de production.		

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES BLES
1979	<ul style="list-style-type: none"> - Part de l' agriculture dans la PIB: 10 %. - Export.Hydroc/Export.Tot: 97.6 %. - Import.Alim/Import. Tot: 16.0 % 			Première hausse, depuis l' indépendance, des prix de rétrocession et des prix à la consommation des produits céréaliers.
1980	<ul style="list-style-type: none"> - 1980-1984: Mise en œuvre du premier plan quinquennal (Agriculture: 5 % des investissements totaux prévus). - Second "choc" pétrolier. Le prix du baril passe à 34 \$ (14 \$ en 1979); Niveau nominal et réel jamais égalé. - Restructuration des entreprises publiques nationales dans le sens de leur spécialisation et de leur régionalisation : 80 sociétés étatiques donnent naissance à 350 entreprises publiques. - Contribution de l' agriculture à la VA globale: 7 %. - Service de la dette/Exportations: 27 %. - Création de la cours des compte (Contrôle des dépenses publiques). 	<ul style="list-style-type: none"> -Congrès extraordinaire du FLN (Juin, 1980): Affirmation de la nécessité de la modernisation de l' agriculture (Intensification en capital détenu par l' État). - 1980 (Juillet): Libéralisation du commerce des produits agricoles. 		
1981	<ul style="list-style-type: none"> - Débats sur le secteur privé. - Accès du secteur privé au financement bancaire. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dissolution des coopératives de la révolution agraire. - Restructuration des "domaines autogérés", relevant du secteur de l' État, en DAS (Domaines agricoles socialistes). 		<ul style="list-style-type: none"> - Réaménagement des statuts de l' ONAB, dans le sens de la spécialisation dans la fabrication des aliments du bétail.

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES BLES
1982	<ul style="list-style-type: none"> - Tendance à la baisse des prix du pétrole sur les marchés internationaux. - Promulgation de la loi relative à l'investissement économique privé national. - Création de la BADR (Banque de l'agriculture et du développement rural). - Instauration de la caisse de compensation et de la taxe compensatoire. 	Libéralisation des prix des fruits et légumes.	<ul style="list-style-type: none"> - Restructuration de la SN SEMPAC: Création des ERIAD et de l' ENIAL. - 8.57 Milliards de DA alloués par le ministère de la planification à l'industrie céréalière. L'ENIAL aurait pris en charge la réalisation d' une partie de l'investissement (2.88 milliards de DA). 	<ul style="list-style-type: none"> - Rabaissement des prix des aliments du bétail de 20 % en moyenne (Sur décision du Ministère de l' agriculture).
1983	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption de la politique dite de "la vérité des prix" visant à rapprocher les prix des coûts de production. - Instauration d'une politique d'austérité sauf pour les produits alimentaires de base (céréales, oléagineux, sucre, produits laitiers) dont la disponibilité et la stabilité des prix sont garanties par l'État. 	Promulgation de la loi sur l' accession à la propriété foncière agricole.		<ul style="list-style-type: none"> - 1983 (Mars): Décision de faire bénéficier à l' aliment du bétail de la taxe compensatoire (Soutien des prix des aliments du bétail jusqu' en 1989).
1984	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l' accès des investisseurs privés aux importations - « Déplafonnement » sur le volume des investissements privés. - Part de l' agriculture dans la PIB: 9 %. 	Rétablissement de la fiscalité: Institution de la CUA (Contribution unique agricole).		1984 (Février): Accord de priorité pour l' acquisition des issues de meunerie de l' ERIAD par l' ONAB.

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES BLES
1985	<ul style="list-style-type: none"> - Part de l' agriculture dans les investissements planifiés: 9 %. - Import.Alim/Import.Tot: 20 %. - La loi de finance 1985 favorise l'accès du secteur privé au crédit bancaire. Les banques peuvent accorder des crédits pouvant éгалer 30 % de l'investissement total agréé pour le secteur privé. 	<p>Tentatives de rationalisation du système national de vulgarisation des acquis techniques.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des prix à la consommation des produits céréaliers. - Ruptures importantes des approvisionnements en matières premières: recours à l' incorporation du blé et de l' orge dans les aliments avicoles.
1986	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de 40 % des prix du pétrole (18 \$ le baril en 1986, contre 30 \$ en 1985) et dépréciation de la parité du dinar algérien par rapport à l'USD. - Accroissement du service de la dette (+ 70 % par rapport à 1985): 56 % des recettes d' exportation. - PIB agriculture/PIB.Tot: 12 %. - Restriction drastique sur les importations des produits finis et des biens d'équipements (Impact négatif sur les entreprises publiques). 	<ul style="list-style-type: none"> - 1986 (Octobre): Relèvement des taux d'intérêt de 50 % sur les crédits de court terme (Fixes depuis 1972). 		<p>L' ONAB bénéficie d' une convention qui lui permet de financer ses importations de maïs et de tourteau de soja "américains", moyennant des crédits "fournisseurs" allouées dans le cadre des programmes de crédit GSM 103 et 102 (USA).</p>
1987	<ul style="list-style-type: none"> - Dépréciation du cours officiel du DA. - Population occupée dans l' agriculture: 18 %. - PIB agriculture /PIB.Tot: 12.50 %. - Export. Hydroc/Export.Tot: 97.5 %. - Import.Alim/Import. Tot: 21.90 % 	<ul style="list-style-type: none"> - 1987 (Décembre): Restructuration des DAS en EAI et en EAC. - Instauration du fonds de garanti agricole (Décembre, 1987). 		<p>Perturbations chroniques des circuits de distribution des matières premières (issues de meunerie, orge).</p>

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1988	<ul style="list-style-type: none"> - Promulgation de la loi relative à l'autonomie des entreprises publiques (Janvier, 1988). - Promulgation des textes relatifs à l'orientation des EPE, à la planification, aux fonds de participation, au code du commerce et des investissements privés, de monopolisation du commerce extérieur. - Part de l'agriculture dans la PIB: 12 %. -Service de la dette/Exportation: 75 %. 	<p>1988 (Septembre): Promulgation du décret portant statut type de la coopérative agricole des services: reconnaissance des carences de l'ancien système coopératif paraétatique.</p>	<p>Politique de libéralisation et tentative de régulation de la filière céréalière.</p>	<p>Ralentissement des investissements privés dans l'industrie des aliments du bétail.</p>
1989	<ul style="list-style-type: none"> - Dissolution du ministère au plan et son remplacement par le CNP (Conseil national de la planification). - Signature, en mai, du premier accord stand-by avec le F.M.I. - Nouveau système des prix basé sur (Juillet, 1989): <ul style="list-style-type: none"> * Les prix réglementés (Céréales). * Les prix déclarés (libres) qui, depuis 1991, concernent l'ensemble des facteurs de production. - Place de l'agriculture dans l'économie: 12 % de la PIB, 22 % de la population active. - Export. Hydroc/Export.Tot: 86.8 %. - Import. Alim/Import. Tot: 27.8 % - Augmentation des bas salaires dès janvier 1989 (2 millions de salariés). 	<p>Production animale brute: 51 % de la PIBA.</p>		

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1990	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomie de la Banque Centrale et ouverture à l'investissement étranger, loi sur la monnaie et le crédit (avril), premières mesures de libéralisation du commerce extérieur : installation de concessionnaires étrangers (août) - Part de l' agriculture dans les investissements planifiés: 11 %. - Place de l' agriculture dans l' économie: 10 % de la PIB. - Contribution de l' agriculture à la VA globale: 11.1 % - Export. Hydroc/Export.Tot: 89.0 %. - Import. Alim/Import. Tot: 19.50 %. - Service de la dette/Exportation: 75 %. 	<p>Instauration du fonds des calamités agricoles (Mai, 1990)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L' ENIAL et les ERIAD accèdent au statut d' EPE (Autonomie). - Relèvement des prix à la production des blés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Création des groupements des fabricants d' aliment du bétail privés (UNICOFABE...) (Octobre 1990). - Plafonnement des prix des aliments du bétail, par arrêté du ministère de l' économie, à tous les stades. - Production céréalière record.
1991	<ul style="list-style-type: none"> - Accord de crédit "stand-by" signé avec le FMI (Juin) - Dévaluation importante du dinar algérien (- 115 % pour la seule période allant de janvier à septembre 1991). - Baisse des prix du baril de pétrole (-19 %) par rapport à 1990. - Libéralisation du commerce extérieur (Avril, 1991). - Recrudescence de l'agitation sociale qui atteint son paroxysme entre 1989 et 1991, sur fond d'enjeux politiques. - Mise en place du "filet social" - Export. Hydroc/Export.Tot: 83.4 %. - Import. Alim/Import. Tot: 22.5 %. - Structuration de l'Union nationale des entrepreneurs publics (UNEP): Mouvement syndical des cadres gestionnaires du secteur public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Application du régime des prix déclarés à l' ensemble des facteurs de production. - Création des chambres d' agriculture. 	<p>Révision de la structure des prix favorable au blé dur au détriment de l' orge.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du projet SEFCA (ENIAL/AGROPOLIS). - Lancement de l' opération processing (ENIAL). - Production céréalière record.

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1992	<ul style="list-style-type: none"> - Introduction de la TVA. - Réduction des tarifs douaniers d' une moyenne (non pondérée) de 20 %. - Libéralisation totale des prix (juin, 1992). - Intervention du trésor public pour l'assainissement des EPE sur la base des plans de redressement internes présentés par les entreprises dont la santé financière est fragile. - Instauration de l'ICSR (indemnité aux catégories sociales sans revenu. - Import. Alim/Import. Tot: 19.8 %. - Service de la dette/Exportation: 75 %. 	<ul style="list-style-type: none"> - Consultation nationale sur l' agriculture (Mai, 1992). - Réduction du taux d' intérêt pour les productions dite de large consommation (Octobre, 1992). - Libération des prix à l'exception du pain, du lait et de la semoule. 	<ul style="list-style-type: none"> - L' indemnité de soutien des prix des blés a été scindée en indemnité de soutien à la production et en indemnité de soutien à la consommation. - Les prix de référence pour les blés constituent les prix de revient moyen à l' importation. - Promulgation du décret 92/389 du 25/10/92. Texte de référence en matière de parafiscalité céréalière. 	<ul style="list-style-type: none"> - La circulation des orges et de leurs dérivés n'est plus soumise à une réglementation stricte. - Hausse considérable des prix à la production des céréales.
1993	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'un accord stand by avec le FMI (Avril 1993-Avril 1994). - Décision du gouvernement de geler des salaires. - Promulgation d'un nouveau code des investissements introduisant de nouvelles dispositions des mécanismes régissant le droit privé (commercial) dans le fonctionnement du secteur public. - Amendement du code du commerce (l'EPE est une SPA dont le capital est détenu par un seul actionnaire : l'État qu'il gère par le biais d'une autre entreprise : le holding) - Décret instaurant la bourse de valeur d'Algérie. - l'Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement (APSI), esr créée 			<p>Très forte déstabilisation de la filière des blés. (pénuries, perturbation des circuits de distribution).</p>

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1994	<ul style="list-style-type: none"> - Troisième accord stand-by avec le F.M.I. et rééchelonnement d'une partie de la dette publique (juin) - Dévaluation (- 49 % par rapport à 1993) du dinar algérien (Avril, 1994). - Accroissement des taux d' intérêt de la Banque centrale: passage de 20 % (1993) à 24 % (1994). - Instruction de la banque d' Algérie relative à la liberté d' accès au commerce extérieur (Avril, 1994). - Dissolution du « comité interministériel ad-hoc » antérieurement chargé de veiller à la concrétisation des objectifs stratégiques et économiques de l'Etat. - Création du Conseil National des Statistiques. 	Suppression des subventions aux intrants agricoles.	<p>Très forte augmentation des prix à la production des blés dur et tendre:</p> <p><u>Blé dur</u> : 1900 DA/Quintal.</p> <p><u>Blé tendre</u> : 1700 DA/Quintal.</p>	
1995	<ul style="list-style-type: none"> - Accord FFE (Mars 95-Mars 1998) et nouveau rééchelonnement d'une partie de la dette publique et de la dette privée (juillet).. - Création du conseil de la concurrence et du CNPE. - Promulgation de l'ordonnance 95-06 du 25-01-1995 relative à la concurrence, de l'ordonnance 95-22 du 26 août 1995 relative à la privatisation des entreprises publiques et de l'ordonnance 95-25 de septembre 1995 relative à la gestion des capitaux marchands de l'État - Mise en place du système de "fixing" du taux de change du DA. - Le pouvoir d'achat des cadres chute de 41 % entre 1995-1989. - Fortes dépréciation du DA : 21,6 % - Place de l' agriculture dans l' économie: 12 % de la PIB (Premier semestre). - Service de la dette: 43.1 %. 	Organisme mutualiste d'assurance, la CNMA est autorisée à effectuer des opérations de banque, ce qui autorise le développement du crédit agricole mutuel. Cette caisse s'est vue confier par ailleurs la gestion de plusieurs fonds de soutien à l'agriculture : Fonds des calamités agricoles, FNDA, fonds de garantie agricole et fonds de cautionnement des investissements agricoles.	<ul style="list-style-type: none"> - Libéralisation du prix de la semoule. - Levée du monopole sur le commerce extérieur de la semoule et de la farine. - Changement du barème de remboursement des frais de transport des blés et des produits céréaliers (Arrêté du 29/07/1995 du ministère du commerce). 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement de 20 % et de 27 % du prix des aliments ponte et chair, respectivement. - Extension de la semoulerie de Corso (ERAD Alger).

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1996	<ul style="list-style-type: none"> - Débat national sur le développement économique et la politique sociale. - Hausse des cours du pétrole. - Création des holdings publics (HAAB et HAGRODIV) et dissolution des fonds de participation. - Mise en place du dispositif banques-entreprises publiques (Filialisation, dissolution et fermeture des entreprises ou unités non viables, nécessité de rationaliser les dépenses du personnel, rééchelonnement des dettes). - 1990-1996 : les salaires ont perdu 30% de leur pouvoir d'achat (A. BOUZIDI, 1999). - Mise en place du conseil de la privatisation. 	<p>Tenue de la conférence nationale sur le développement agricole (Juin 1996). Option pour une approche régionale et zonale du développement agricole</p>	<p>Les frais de transport des farines et des semoules vers les région du sud sont prises en charge par un fonds public de compensation géré par les services financiers déconcentrés de l'État</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Dissolution de l' ENIAL. - Reconstitution des anciennes structures d'approvisionnement et de régulation des marchés céréaliers (OAIC, CCLS). - Levée du monopole de l'Etat (OAIC) sur le commerce extérieur des céréales. - Extension de la semoulerie de Baghliia (ERIAD Alger).
1997	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse des cours pétroliers : excédent budgétaire de 1 milliard USD. - Le revenu réel des ménages chute de près de 25 % entre 1997 et 1987 . - Forte décroissance de la production industrielle et agricole. - Suppression du fonds d'assainissement des entreprises publiques remplacé par le dispositif banques-entreprises. - Promulgation de l'ordonnance 97-12 amendant l'ordonnance 95-22 portant privatisation des entreprises publiques. - Bilan à fin 1997 : sur 1484 unités publiques de distribution et de production, 367 ont été dissoutes, soit 25% du parc initial. Ceci a entraîné la suppression de 160211 emplois sur un total de 579 941. 		<p>A l'occasion de la conférence nationale sur le développement agricole, le gouvernement opte pour le rééchelonnement de la dette des agriculteurs (Juin 1997).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des missions de l'OAIC (Importation des semoules et des farines). - Sous l'injonction du HAAB, mise en œuvre du processus de reconversion des semouleries en minoteries des ERIAD. - Mises en œuvre du processus de filialisation des ERIAD.

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1998	<p>- Le CNP relève à l'occasion d'un forum sur la privatisation le blocage du processus de privatisation des entreprises publiques lié aux holdings.</p> <p>- Effondrement des cours pétroliers (Prix moyen du baril : 12,85 dollars). Crise financière majeure.</p> <p>- Entre 1995 et 1998 : 750.000 emplois supprimés (CNES, 1999).</p> <p>- Augmentation des salaires: le SNMG est été porté à 6000 DA. Les salaires des fonctionnaires ont connu une augmentation de 10 % .</p> <p>- Instauration de la valeur administrée en douane en vue de la protection de l'économie nationale.</p>	Conditions pluviométriques favorables.	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre de la politique dite d'intensification de la production céréalière dans les « zones potentielles » (1.2 millions hectares). Les mesures incitatives mises en place sont : <ul style="list-style-type: none"> - Instauration d'une prime de rendement : 250 DA/quintal - Maintien des prix des blés inchangés : 1900 et 1700 DA respectivement pour les BD et les BT. - Réduction des taux de prêts bancaires pour la mécanisation des labours. - Systématisation des préfinancements entre agriculteurs et CCLS. ● Le gouvernement alloue une enveloppe de 1 milliard de DA au soutien du prix de l'énergie (coûteuse pour les agriculteurs). Cette subvention concerne en particulier la <u>culture des blés</u> considérée par le gouvernement comme stratégique. ● Introduction de la valeur administrée (Farines, semoules). 	<ul style="list-style-type: none"> - Les ERIADS perdent plus de 90 % de leur part de marché initial en levures (Concurrence des importateurs privées). - Fermeture de la boulangerie industrielle de Corso et de la biscuiterie de Beb El Oued. - Les travailleurs de l'OAIC menacent de grève pour protester contre les mesures administratives mises en œuvre par l'administration (prix réglementés). - Situation financière fragile des CCLS en relation avec les contraintes de production et le non remboursement des préfinancements alloués aux agriculteurs (50 %).

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
1999	<ul style="list-style-type: none"> - Constat d'échec du dispositif banques-entreprises publiques : sans résultat significatifs au plan de la croissance économique. - Hausse des cours des hydrocarbures durant le S2 (26 dollars à fin décembre 1999, une moyenne annuelle de 18 USD). - Ouverture de la bourse d'Alger. - La filialisation des EPE aboutit à la création de 1000 nouvelles entreprises publiques. 		<ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre du FNDA, mise en œuvre d'un programme de soutien financier à la céréaliculture pour la campagne 98-99. - Les céréaliculteurs continuent à bénéficier, au 04/1999, des PMG pour les blés (1900 DA/Q pour le BD et 1700 DA/Q pour le BT) et du préfinancement bonifié pour l'achat des intrants industriels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Entrée en Bourse de l'ERAD de Sétif. Un bénéfice net de 230 milliards de centimes (+ 44 % par rapport à 1998). - Fermeture des usines de biscuiteries chocolaterie. - Les ERAD de SBA, Constantine et Tiaret se tournent vers les importateurs privés de blés (Prix moindres que ceux de l'OAIC). - L'ERAD de Sétif importe directement son blé.
2000	<ul style="list-style-type: none"> - Remontée des cours des hydrocarbures avec effet positif sur les indicateurs macro économiques (30,3 dollars à fin juin 2000). - Dans son rapport de conjoncture de l'an 2000, le CNES relève que les opérations de privatisation, initiées depuis 1998, n'ont abouti à aucun résultat concret. - Démission de Monsieur Benbitour, chef du gouvernement, en raison de son désaccord avec la présidence autour des orientations économiques et du mode de gouvernance de la sphère économique publique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions pluviométriques défavorables (Sécheresse) : Impact négatif sur la céréaliculture (pertes importantes chez les agriculteurs). - Mise en œuvre du PNDA. - Décision N°599 du Ministère de l'agriculture qui explique la nouvelle stratégie de développement agricole axée surtout sur les nouvelles opportunités en matière d'aides publiques et de soutien de l'Etat au 		<p>La production de farine des ERAD a chuté de 8 % entre septembre 2000 et septembre 1999, et ce pour la première fois depuis 18 mois.</p>

REPERES CHRONOLOGIQUES POUR L'ANALYSE DE LA FILIERE « BLE » EN ALGERIE (1962- 2001).
(SUITE)

ANNEES	CONTEXTE ECONOMIQUE GLOBAL	POLITIQUE DE PRODUCTION AGRICOLE	POLITIQUES CEREALIERES	DEVELOPPEMENT DES FILIERES CEREALIERES
2000 Suite		profit du secteur de l'agriculture. Cette nouvelle stratégie a déjà bénéficié de 12 milliards DA sur l'enveloppe allouée pour l'année 2000, évaluée à 20 milliards DA.		
2001	<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau schéma de restructuration industrielle : Les holdings, le délégué aux participations de l'État et le conseil des participations de l'État sont dissous. Les prérogatives des ex - holdings sont récupérées par le CPE. - Les groupes industriels au nombre de 83 et les EPE non affiliées qui sont au nombre de 239 sont érigées en filières. - Décision prise en Conseil des Ministres de porter le salaire minimum garanti (SNMG) à 8000 DA dès janvier 2001. - Signature d'un accord d'association avec l'union Européenne (Décembre 2001). - Démantèlement des tarifs douaniers pour près de 2000 produits (café, sucre, etc...) . - Suppression de la valeur administrée en douane et son remplacement par la DAP qui passera de 60 % à 48 % en 2002 (Loi de finance 2002). - Le processus de démantèlement tarifaire est consacré par l'ordonnance 01-02 du mois d' Août 2001 	Les prix du lait pasteurisé en sachet passe de 20 DA à 25 DA le litre, soit un accroissement de 25 %.	Les levures boulangères sont exclues, dès 2002, de la liste de produits assujettis à la taxe additionnelle provisoire. (DAP)	

SOURCES : NOTRE ELABORATION SUR LA BASE DES DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES ET DES OBSERVATIONS DE TERRAIN.